EUROPEAN LAWYERS
EUROPEAN BARS
CCBE
BARREAUX EUROPÉENS
AVOCATS EUROPÉENS

Conseil des barreaux européens
La voix des avocats européens

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Bruxelles
+32 (0)2 234 65 10 | ccbe@ccbe.eu | www.ccbe.eu

Déclaration[1] du CCBE en soutien au barreau d'Istanbul

16 mai 2025

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le 16 mai 2025, à l'occasion de sa session plénière à Bordeaux, et en vue de la prochaine audience pénale prévue les 28 et 29 mai 2025 à la prison de Marmara (anciennement connue sous le nom de Silivri), le CCBE condamne fermement la destitution du bâtonnier, İbrahim Kaboğlu, et des membres de son Conseil à l'issue de l'audience du 21 mars dernier, qui s'est tenue sans respecter les garanties essentielles du procès équitable.

Cette procédure a été engagée en réponse à leur appel légitime en faveur d'une enquête efficace et impartiale sur les circonstances de la mort de deux journalistes et pour le respect du droit international humanitaire, des actions qui s'inscrivent pleinement dans leur rôle de défense de l'état de droit et des droits humains.

Le CCBE est profondément préoccupé par le fait que dix membres du Conseil du barreau d'Istanbul et son bâtonnier fassent l'objet de poursuites pénales pour « propagande terroriste » et « diffusion publique d'informations trompeuses ».

En outre, l'avocat Fırat Epözdemir, arrêté le 23 janvier 2025 à l'aéroport d'Istanbul, est depuis lors maintenu en détention provisoire.

Le 8 avril 2025, après trois mois de détention, le procureur a engagé des poursuites contre Fırat Epözdemir pour « appartenance à une organisation » et « propagande terroriste ». Fırat Epözdemir, qui a été président de l'Association des avocats pour la liberté (Özgürlük için Hukukçular Derneği, ÖHD), risque jusqu'à 15 ans de prison en

[1] Cette déclaration intervient à la suite de plusieurs lettres et déclarations de soutien du CCBE au barreau d'Istanbul :
Investigation Against the Istanbul Bar Association (13/01/2025)

Joint Statement by the International Legal and Human Rights Community on the Actions Against the Istanbul Bar Association (28/01/2025)

Dismissal of the President and leadership of the Istanbul Bar Association (24/03/2025)

Déclaration du CCBE en soutien au Barreau d'Istanbul (27/02/2025)

raison de ses déclarations publiques, notamment celles faites lors d'une mission d'observation concernant le couvre-feu imposé en 2015 à Şırnak, au cours duquel 288 personnes auraient perdu la vie.

Le CCBE est également particulièrement inquiet de la saisie de tous les ordinateurs et du matériel de bureau de Fırat Epözdemir. Ces actions constituent une atteinte extrêmement grave à l'indépendance de la profession d'avocat et des institutions qui la représentent.

Le CCBE rappelle que le principe d'indépendance des avocats et de leurs instances représentatives est une garantie essentielle de l'état de droit.

Le CCBE rappelle que tous les avocats doivent pouvoir exercer leurs fonctions professionnelles sans crainte de représailles, d'ingérence, d'intimidation ou de harcèlement afin de préserver l'intégrité de la profession d'avocat, l'administration de la justice et l'état de droit.

Compte tenu de ce qui précède, le CCBE :

- dénonce fermement la destitution du bâtonnier d'Istanbul, İbrahim Kaboğlu, et des dix membres de son Conseil de l'ordre ;
- exprime son indéfectible solidarité au bâtonnier d'Istanbul İbrahim Kaboğlu, aux dix membres de son Conseil de l'ordre et à tous les avocats turcs menacés dans l'exercice de leur fonction ;
- appelle au retrait immédiat de toutes les procédures judiciaires engagées contre le barreau d'Istanbul et ses représentants ;
- demande la libération immédiate et inconditionnelle de l'avocat Fırat Epözdemir ;
- exhorte les autorités turques à respecter leurs obligations internationales concernant l'indépendance de la profession d'avocat et à signer et ratifier la Convention pour la protection de la profession d'avocat ;
- exprime son plein soutien au barreau d'Istanbul dans sa défense de l'état de droit et des droits humains ;
- encourage la communauté internationale et les institutions européennes à prendre des mesures concrètes pour protéger l'indépendance des avocats en Turquie ;
- suivra l'audience pénale prévue les 28 et 29 mai 2025 à la prison de Marmara (Silivri) pour « propagande terroriste » et « diffusion publique d'informations trompeuses ».